



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	17 Mai 2018	Séance du : 30 Mai 2018
	Votes : 39	L'An Deux Mille dix-huit, le 30 Mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 29	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil communautaire que conformément aux divers mouvements de personnels, à l'actualisation des emplois pourvus et des changements de temps de travail, vu l'avis du Comité technique réuni le 03 mai 2018, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes :

Personnel titulaire :

- Création d'1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 18/35°
- Création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe 33/35
- Création d'1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe TC
- Création d'1 poste de Garde champêtre chef principal TC
- Création de 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 32/35°
- Création de 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 30/35°
- Création d'1 poste d'Éducateur principal de jeunes enfants TC
- Création d'1 poste de puéricultrice hors classe TC

ET

- Suppression d'1 poste de rédacteur TC
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 20/35°
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 20/35°
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 25/35°
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif 21/35 °
- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif 28/35°
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif 25/35 °
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif 30/35 °
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 30/35 °
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 32/35 °
- Suppression d'1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe TC
- Suppression d'1 poste de technicien TC
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique 22/35°
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique TC
- Suppression d'1 poste de cadre de santé 1^{ère} classe TC
- Suppression d'1 poste de puéricultrice de classe normale TC
- Suppression d'1 poste d'éducateur de jeunes enfants TC
- Suppression d'1 poste d'éducateur de jeunes enfants 17.5/35°
- Suppression de 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe 28/35°
- Suppression de 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe TC
- Suppression de 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe 28/35°
- Suppression de 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe 20/35°
- Suppression d'1 poste d'animateur TC
- Suppression de 4 postes d'adjoint d'animation TC
- Suppression de 1 poste d'adjoint d'animation 28/35°
- Suppression d'1 poste de conseiller des Activités physiques et sportives TC
- Suppression de 2 postes d'éducateur des Activités physiques et sportives principal 1^{ère} classe TC
- Suppression d'1 poste d'éducateur des Activités physiques et sportives 30/35°
- Suppression de 2 postes de garde champêtre chef TC

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 23 mai 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communautaire telles que présentées ci-dessus.

INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au Budget, chapitre 012.

CHARGE Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des postes créés dans les conditions réglementaires en vigueur.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX